



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18/11/2022

### **FRANCE 2030 : OUVERTURE D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « EQUIPEMENTS POUR LA 3<sup>ème</sup> REVOLUTION AGRICOLE » AFIN D'ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS AGRICOLES DANS LEURS TRANSITIONS**

Dans le cadre de France 2030, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, annoncent avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les agroéquipements innovants.

**Les professionnels agricoles sont confrontés à des situations sans précédent.** Face à des dérèglements de toutes natures, liés au climat et à ses impacts multiples, au contexte géopolitique et à ses conséquences sur les marchés ainsi que sur l'accès aux ressources nécessaires pour l'agriculture, ils doivent s'adapter, tout en restant compétitifs pour continuer à produire, assurer la souveraineté alimentaire, prendre en compte les enjeux environnementaux et gagner en résilience. Pour les soutenir dans ce contexte et atteindre ces objectifs, un accompagnement est indispensable.

Lancé dans le cadre de France 2030, cet AMI permet de le faire directement et concrètement, en favorisant, dans les exploitations agricoles de toutes les filières et de tous les territoires, la diffusion de technologies innovantes qui sont d'ores et déjà disponibles chez les équipementiers, notamment français et européens. Le Salon international des solutions et technologies pour une agriculture performante et durable (SIMA 100) qui vient de se tenir a, par ailleurs, été une excellente vitrine. **Ces solutions et leur adoption au quotidien par les professionnels vont permettre d'accélérer la transition agroécologique.** Structurer les filières et les territoires, accompagner l'industrialisation des solutions et créer les conditions d'un système alimentaire durable, structuré et compétitif sont au cœur des ambitions de France 2030. Ce plan inédit, consacrant plus de 2,3 milliards d'euros aux transitions agricoles et alimentaires, doit permettre d'investir dans les solutions d'avenir pour accélérer le

déploiement de la 3<sup>ème</sup> révolution agricole, celle du vivant et de la connaissance au service de notre souveraineté alimentaire.

Doté de **400 millions d'euros de France 2030**, ce dispositif de soutien au déploiement d'agroéquipements innovants au sein du secteur agricole constitue un mécanisme inédit, combinant :

- D'une part, un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) opéré par Bpifrance, pour identifier les matériels, solutions et équipements les plus innovants** permettant de répondre aux enjeux de l'agriculture de demain.
- D'autre part, un **guichet qui sera opéré par France Agrimer, pour soutenir les agriculteurs, en collectif ou individuellement, dans leurs projets d'investissement**, en les aidant financièrement à acquérir les matériels innovants sélectionnés dans le cadre de l'AMI. Les bénéficiaires auront deux ans pour acquérir le matériel entre le devis et la facture.

Ce dispositif est ouvert dans un premier temps sur **trois thématiques**, qui sont au cœur de l'actualité et sont, pour les agriculteurs, des problématiques permanentes :

- L'optimisation de la gestion de la ressource en eau ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La réduction de la consommation énergétique.

D'autres thématiques suivront, pour évoluer en fonction des besoins et des priorités : sur la substitution des intrants chimiques et de synthèse, la réduction des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, la préservation de la biodiversité, la gestion des déchets, l'économie circulaire, l'amélioration du bien-être animal, l'amélioration des conditions de travail, la réduction de la pénibilité du travail.

**Exemples de projets attendus** : doter les acteurs des grandes cultures de robots autonomes et intelligents permettant de réaliser des interventions de désherbage et des travaux superficiels, mais aussi d'acquérir des informations utiles pour anticiper des événements climatiques et optimiser les pratiques agronomiques.

**Opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance puis France Agrimer, l'appel à manifestation d'intérêt « Equipements pour la 3<sup>ème</sup> révolution agricole » est ouvert jusqu'au vendredi 15 septembre 2023 à 12h00 (midi, heure de Paris).**

**Plusieurs relèves sont prévues :**

- Jeudi 5 janvier 2023 à 12h00 (midi heure de Paris)
- Jeudi 6 avril 2023 à 12h00 (midi heure de Paris)
- Vendredi 15 septembre 2023 à 12h00 (midi heure de Paris)

**Adresse de consultation de l'appel à manifestation d'intérêt :**

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-manifestations-dinteret-equipements-pour-la-troisieme-revolution-agricole>

**Marc Fesneau**, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a déclaré le 6 novembre dernier lors du Salon International du Machinisme Agricole : « *Les agriculteurs sont confrontés à une situation inédite qui va malheureusement durer : ils doivent considérer tout à la fois des enjeux de*

*performance et de durabilité, de résilience face aux aléas, climatiques, sanitaires, d'optimisation des intrants, de réduction de la pénibilité du travail agricole. Pour qu'ils fassent évoluer leurs modes de production, nous devons les accompagner directement avec toujours plus d'agilité, d'efficacité et d'inventivité. »*

**Christophe Béchu**, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a déclaré : « *« Je me félicite du lancement de cet appel à manifestation d'intérêt qui doit être l'occasion d'accompagner la structuration de systèmes agricoles résilients et ambitieux sur le plan environnemental. Les enjeux autour des agroéquipements sont déterminants car ils conditionnent nos modes de production et donc de consommation. Lorsqu'ils sont bien orientés, les soutiens aux agroéquipements sont un levier majeur de transition agroécologique. » »*

**Roland Lescure**, ministre délégué chargé de l'Industrie a déclaré : « *« Je me félicite du lancement de cet appel à manifestation d'intérêt qui permettra à notre industrie d'être encore davantage en soutien de la troisième révolution agricole que nous connaissons. L'objectif est à la fois de déployer des solutions résolument innovantes et de faciliter leur adoption, au quotidien, par les agriculteurs. »*

## **CONTACTS PRESSE**

**Cabinet de Marc Fesneau** - [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

**Cabinet de Christophe Béchu** - [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

**Cabinet de Roland Lescure** – [presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr) - 01 53 18 46 19

**Secrétariat général pour l'investissement** - [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)

**Bpifrance** - [juliette.fontanillas@bpifrance.fr](mailto:juliette.fontanillas@bpifrance.fr)

**France AgriMer** - [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)

## **A propos de France 2030**

### **Le plan d'investissement France 2030 :**

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat-

- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

**Plus d'informations sur :** <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | [@SGPI\\_avenir](#)

### **A propos de Bpifrance**

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis. [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr) [@Bpifrancepresse](#)